

PAR COURRIEL

Québec, le 12 février 2020

Objet : Demande d'accès n° 2019-12-048 – Lettre de réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 17 décembre dernier, concernant des données sur des prélèvements d'eau pour des municipalités.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Tableau récapitulatif des données de prélèvement d'eau, 1 page;
2. Autorisation délivrée à la Municipalité de Charrette du 18 mars 2009, 2 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Houda Bhourî, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel houda.bhourî@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Julie Samuël

p. j. 3

COPIE

Québec, le 18 mars 2009

AUTORISATION

Règlement sur le captage des eaux souterraines
(Décret n° 696-2002 du 12 juin 2002, article 31)

Municipalité de Charette
390, rue Saint-Édouard
Charette (Québec) G0X 1E0

N/Réf. : 7314-04-01-51080-01
400 559 625

Objet : Approvisionnement en eau potable

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée et reçue le 15 janvier 2009 et complétée le 19 janvier 2009, j'autorise, conformément à l'article 31 du Règlement sur le captage des eaux souterraines (édicte par le décret n° 696-2002 du 12 juin 2002), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser et à exploiter le projet décrit ci-dessous :

Aménagement et exploitation d'une installation de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine. Le projet est situé sur le lot 2 940 505, dans la municipalité de Charette, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 15 janvier 2009, signée par M. Yves Leblanc, ing., comprenant le formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout, incluant les pièces jointes.

➤

AUTORISATION

Règlement sur le captage des eaux souterraines
(Décret n° 696-2002 du 12 juin 2002, article 31)

-2-

N/Réf. : 7314-04-01-51080-01
400 559 625

Le 18 mars 2009

- Étude hydrogéologique intitulée : « Alimentation en eau potable – Municipalité de Charette » datée du mois de novembre 2008, signée par M. Yves Leblanc, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information inscrite dans le document le plus récent prévaudra.

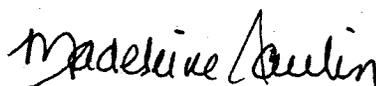
À moins d'indication contraire dans les conditions décrites ci-après, le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

Le titulaire de la présente autorisation devra respecter les conditions suivantes :

un volume maximal de 763 mètres cubes d'eau par jour pourra être pompé à partir de ce puits.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Madeleine Paulin
Sous-ministre

Des données de prélèvement d'eau. Ces données sont fournies à titre informatif et non officiel.

Nom de la municipalité	Numéro du lieu mef Num Prod	Nom légal du lieu au mef Nom Prod	No du lieu composante Num_SP	Description de la composante Nom_SP	Débit
Charette	X0008544	Système d'approvisionnement Charette	X0008544-2	Charette #1 No approvisionnement:4390	253 m3/jour en 2013
		Système d'approvisionnement Charette	X0008544-3	Charette #2 No approvisionnement:17129	63 m3/jour en 2013
Saint-Alexis-des-Monts	X0008637	Système d'approvisionnement Saint-Alexis-des-Monts	X0008637-1	Saint-Alexis-des-Monts #1 No approvisionnement:32367	934 m3/jour en 2014
		Système d'approvisionnement Saint-Alexis-des-Monts	X0008637-2	Saint-Alexis-des-Monts #2 No approvisionnement:32375	1 066m3/jour en 2012
Saint-Boniface	X0008538	Station de purification Saint-Boniface (puits #1)	X0008538-2	Saint-Boniface(puits)#1 No approvisionnement:38612	495 m3/jour en 2013
		Station de purification Saint-Boniface (puits #1)	X0008538-3	Saint-Boniface(puits)#2 No approvisionnement:38620	364 m3/jour en 2013
		Station de purification Saint-Boniface (puits #1)	X0008538-4	Saint-Boniface (puits)#5 No approvisionnement:27060	218 m3/jour en 2011 (aucun en 2012 et 2013)
		Station de purification Saint-Boniface (puits #1)	X0008538-5	Saint-Boniface (puits)#3 No approvisionnement:27052	495 m3/jour en 2013
		Station de purification Saint-Boniface (puits #1)	X0008538-6	Saint-Boniface (puits)#6 No approvisionnement:27078	495 m3/jour en 2013
		Station de purification Saint-Boniface (puits #1)	X0008538-7	Saint-Boniface (puits)#4	495 m3/jour en 2013